



CONSIGNES AVANT LE DÉBUT DU STAGE

SERVICE DES STAGES ET DE LA RELÈVE
ÉTUDIANTE

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES, DES
COMMUNICATIONS ET DES AFFAIRES JURIDIQUES

Mars 2019



Table des matières

1.	Carte d'identification	3
2.	Clés et carte d'accès.....	3
2.1.	Clés IUSMM et CHSLD Jeanne-Le Ber.....	3
2.2.	Carte d'accès	4
3.	Formulaire de demande de vignette de stationnement IUSMM et CHSLD Jeanne-Le Ber.....	4

1. CARTE D'IDENTIFICATION

Le CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal (CIUSSS-EMTL) n'émet pas de carte d'identification pour les stagiaires. Les stagiaires doivent porter en tout temps leur carte étudiant émise par leur maison d'enseignement.

Toutefois, une carte « stagiaire » peut être disponible pour les stagiaires qui doivent se présenter seuls dans le cadre de leur mandat à l'extérieur du CIUSSS (à domicile, chez nos partenaires, etc). Cette demande devra être faite par le superviseur de stage.

2. CLÉS ET CARTE D'ACCÈS

2.1. Clés IUSMM et CHSLD Jeanne-Le Ber

Notre service s'assure d'acheminer la requête de clés pour l'Institut universitaire en santé mentale de Montréal (IUSMM) et le CHSLD Jeanne-Le Ber. Les stagiaires et les enseignants pourront les récupérer dès le premier jour du stage auprès du serrurier au bureau des services techniques (GBE) au point « A » entre les sections 41 et 42; plus facilement accessible par l'entrée du pavillon Bourget.

Un dépôt de 20\$ est exigé au moment de récupérer le *trousseau* de clés.

**Heures de service du serrurier :
Lundi au vendredi de 7 h 30 à 9 h 30 et 14 h 30 à 15 h 45**



2.2. Carte d'accès

Notre service s'assure d'acheminer une requête de carte d'accès au service de sécurité. Pour les stagiaires et les enseignants de niveaux professionnel et collégial, vous pouvez récupérer la carte dès le premier jour du stage en vous présentant à la réception de l'installation où se déroule le stage. C'est également à cet endroit que doivent être rapportés les cartes d'accès à la fin du stage.

Pour les stagiaires universitaires, la carte d'accès vous sera remise lors de votre première journée de stage par votre superviseur.

La carte d'accès est nécessaire si le stage (de groupe ou individuel) se déroule dans l'une de ces installations :

Saint-Léonard et Saint-Michel :

- CHSLD Joseph-François-Perrault
- CLSC de Saint-Léonard
- CLSC de Saint-Michel

Lucille-Teasdale :

- CLSC de Rosemont

Pointe-de-l'Île :

- CHSLD Pierre-Joseph-Triest
- CHSLD François-Séguenot
- CHSLD Jean-Hubert-Biermans
- CHSLD Judith-Jasmin
- CLSC de l'Est-de-Montréal
- CLSC de Mercier-Est
- CLSC de Rivière-des-Prairies

La carte d'accès n'est pas remise dans les cas de stage d'observation ou d'un stage qui se déroule à l'extérieur de nos installations (Par exemple : en soutien à domicile)

Enseignants et étudiants ont l'obligation de remettre leur carte d'accès à la fin du stage.

3. FORMULAIRE DE DEMANDE DE VIGNETTE DE STATIONNEMENT IUSMM ET CHLSD JEANNE-LE BER

Ce formulaire vous a été acheminé par un professeur ou un coordonnateur de stage de votre établissement scolaire. Le tarif préférentiel accordé aux stagiaires de l'IUSMM et du CHSLD Jeanne-le Ber est un privilège octroyé par le service de stationnement de la direction des services techniques du CIUSSS-EMTL. Le formulaire (voir page suivante) est à remplir et à transmettre au service de stationnement (tel qu'indiqué), par chacun des stagiaires qui souhaite en bénéficier. Un délai de 72 heures ouvrables est requis pour assurer le traitement de votre demande.

Vous devez vous présenter au bureau d'accueil du stationnement (voir page suivante) afin de récupérer votre vignette; à défaut de quoi, vous devrez payer le tarif régulier et il n'y aura aucun remboursement.

Le paiement total (comptant ou par chèque) sera exigé au moment de récupérer la vignette, soit un tarif de 4,45 \$ par semaine de stage.¹

¹ Le prix est sujet à changement sans préavis.

Les espaces de stationnement étant limités, il est possible que la demande ne soit pas acceptée.

Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
de l'île de
Montréal

Québec

PERMIS DE STATIONNEMENT – CIUSSS
STAGIAIRE (IUSMM)

Prérez d'acheminer votre formulaire dûment complété et signé au service
logistique transport situé au pavillon Bédard, complexe modulaire, porte
MO-113-13 de l'Institut universitaire en santé mentale de Montréal (IUSMM)
ou au stationnement.permis@ciussss.quebec.gc.ca
Un délai de 72 heures est requis pour le traitement de la demande.

INFORMATIONS STAGIAIRE

Date début de stage _____ Date fin de stage _____

Code permanent _____

Prénom _____ Nom _____

Téléphone _____ Adresse courriel _____

Programme d'études _____

Établissement d'enseignement _____

VÉHICULE

Marque et modèle du véhicule _____

Couleur _____ No de plaque _____

Signature du stagiaire



Si vous avez complété le formulaire de demande de stationnement, présentez-vous au guichet du service de transport, à l'entrée du pavillon Bédard (entrée #20 sur le plan), pour récupérer votre vignette et effectuer le paiement.

